



Consolidé en AT et prolongé en Maladie

Par **clea3038**, le **09/02/2013** à **12:09**

Bonjour, rnSuite a une agression au travail subi en novembre j'étais en at depuis mis novembre.rnHier le 08/02/13 j'ai reçu un courrier me precisant que mon état est consolidé depuis le 31/01/13.rnJe suis surprise car mon médecin m'avais prolongé en AT jusqu'au 08/03, bref, je suis engoissé.rnJe suis allée voir mon medecin traitant hier pour savoir comment faire et elle m'a refait un "arret maladie " jusqu'au 08/03. Pensez vous que je vais toucher des indemnités???rnJe suis déboussolée je ne sais pas quoi faire lundi.rnUn arret de travail en maladie peut il être établi après une consolidation en AT,et surtout vais je percevoir mes indemnités?rnMerci d'avance pour vos réponses.

Par **vahinerii**, le **12/02/2013** à **23:51**

bonjour clea3038,rnrnd'après mes la sécu de chez nous le médecin de conseil peut tout décider.rnrncar moi cela fait presque deux que je suis en longue maladie car j'ai eu un AT le 04/11/2008 et subit 6 intervention à la colonne vertébrale. Et il m'a dit que si mon chirurgien a encore une solution mais ne peut pas le faire ici en polynésie à ce moment là je part sinon il cloture mon dossier AT et je vais donc toucher la rente AT.rnrnMais tu peux contester je pense mais il faut que tu vois auprès de ton médecin.rnrnCourage et bon rétablissement